



Réponse du Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, à la question parlementaire n°2306 du 12 mai 2025 de l'honorable Député Monsieur Meris Sehovic au sujet de Contrôles aux frontières avec l'Allemagne.

Monsieur le Ministre estime-t-il que l'arrêt du Bayerische Verwaltungsgerichtshof constitue une jurisprudence pertinente pouvant appuyer la réclamation introduite auprès de la Commission européenne ?

Monsieur le Ministre envisage-t-il, à la lumière de cet arrêt, de compléter la démarche en cours par un recours formel devant la Cour de justice de l'Union européenne ?

Monsieur le Ministre envisage-t-il une action coordonnée au niveau européen avec d'autres États membres également affectés par des contrôles aux frontières intérieures ?

La position du gouvernement luxembourgeois concernant la décision de l'Allemagne de renforcer les contrôles aux frontières et de déployer des forces supplémentaires de la « Bundespolizei » aux frontières reste inchangée.

Le Code frontières Schengen doit être respecté. Le gouvernement désapprouve des contrôles aux frontières intérieures qui ne sont pas nécessaires et disproportionnés et attend un avis de la Commission européenne à ce sujet. Il est indispensable d'appuyer un renforcement des contrôles aux frontières extérieures au lieu de disperser les efforts aux frontières intérieures.

Dans cet esprit, il faut éviter de perturber le trafic transfrontalier, dans l'intérêt de la vie quotidienne des habitants de la Grande Région. Il ne faut pas que des frontières se recréent dans l'esprit des gens, dans l'intérêt de l'espace Schengen et de l'intégration européenne. L'objectif est que Schengen puisse continuer à vivre.

Dans ce même contexte, il convient de noter que le ministère des Affaires intérieures a mis en place une adresse électronique spécifique à laquelle les citoyens et les frontaliers peuvent envoyer leurs commentaires sur les contrôles aux frontières : grenzkontrollen@gouvernement.lu

Les commentaires des citoyens et des frontaliers sont destinés à contribuer à une coopération positive entre les autorités compétentes.

Concernant l'arrêt du *Bayerischer Verwaltungsgerichtshof (BayVGH)*, le gouvernement en prend acte.

Le gouvernement luxembourgeois a rappelé à maintes reprises qu'il n'entamera pas de procédure contentieuse. Il continue un échange constructif avec le gouvernement allemand.

Par ailleurs, je continue à réaffirmer, au sein des Conseils JAI et au-delà, la volonté du Luxembourg de moderniser la coopération policière avec ses pays voisins et de conclure des accords bilatéraux régissant le transfert réciproque des personnes qui franchissent illégalement les frontières, afin de pouvoir normaliser la situation aux frontières intérieures de l'espace Schengen.



Je rappelle par ailleurs, ce que j'avais annoncé lors de la séance plénière de la Chambre des députés du 13 février 2025, que suite à l'adoption d'une motion invitant le gouvernement à prendre, entre autres, l'initiative de fédérer une coalition d'États membres partageant les mêmes idées et défendant l'espace Schengen ainsi que la liberté de circulation des personnes au sein de l'Union européenne, nous nous coordonnons étroitement à tous les niveaux avec les États qui sont soumis à des contrôles à leurs frontières intérieures.

Luxembourg, le 16 mai 2025
Le Ministre des Affaires intérieures
(s.) Léon GLODEN